

# ACTION URGENTE

## ÉTATS-UNIS. LES FAMILLES DÉTENUES PAR LES SERVICES DE L'IMMIGRATION DOIVENT ÊTRE LIBÉRÉES

Le 26 juin 2020, un juge fédéral des États-Unis a ordonné aux services de l'immigration de libérer tous les enfants détenus dans des centres pour migrant-e-s destinés aux familles, où, d'après le juge, on constate une « flambée » de COVID-19. Les autorités doivent se conformer à cette décision, mais doivent libérer toutes les familles ensemble afin de les protéger de la pandémie tout en préservant l'unité familiale. La solution alternative, à savoir la libération des enfants mais le maintien en détention de leurs parents, reviendrait à séparer les familles, ce qui, dans certains cas, peut constituer de la torture au titre du droit américain et international. Nous demandons instamment aux autorités de libérer toutes les familles ensemble.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

**Directeur par intérim Matthew T. Albence**  
U.S Immigration and Customs Enforcement  
500 12th St., SW  
Washington, D.C. 20536  
Tél. : +1 (202) 732-3000  
Courriel : [matthew.albence@ice.dhs.gov](mailto:matthew.albence@ice.dhs.gov)

Monsieur,

*Je vous écris pour vous faire part de mes graves préoccupations quant à la sécurité et le bien-être d'Ana\* et Victoria, de Karla et Katherine\* et de toutes les familles maintenues en détention par le Service de contrôle de l'immigration aux États-Unis.*

*Le 26 juin 2020, un juge fédéral a ordonné à vos services de libérer tous les enfants détenus dans des centres de détention des services de l'immigration destinés aux familles, car on constate dans ces centres une « flambée » de COVID-19. Amnesty International continue de recevoir des informations crédibles, cohérentes et inquiétantes selon lesquelles des familles sont détenues dans des conditions dangereuses qui exposent toutes les personnes détenues à de graves risques injustifiés.*

*Vous êtes responsable de la santé et de la sécurité des personnes détenues par vos services et il vous incombe de prendre toutes les mesures nécessaires pour les protéger du COVID-19.*

***Je vous demande de libérer toutes les familles ensemble. Les parents doivent être libérés avec leurs enfants afin de préserver l'unité familiale, car la séparation des familles n'est jamais dans l'intérêt des enfants, et de les protéger de cette pandémie.***

*Bien cordialement,*

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le Service de contrôle de l'immigration et des douanes (ICE) détient près de 100 familles dans trois établissements en Pennsylvanie et au Texas. Après la confirmation de cas de COVID-19 dans des centres de détention destinés aux familles, un juge fédéral a ordonné à l'ICE de libérer tous les enfants avant le 17 juillet 2020. Ce juge n'a cependant pas compétence en ce qui concerne les parents. L'ICE est habilité à libérer les familles ensemble et l'a déjà fait par le passé, mais choisit maintenant de séparer les familles ou de les maintenir en détention pour une durée indéterminée. Les familles détenues sont extrêmement exposées au COVID-19 en raison des conditions d'hygiène inadaptées et des soins de santé négligents.

Ana\* (22 ans) et sa fille Victoria (4 ans) ont fui le Honduras après avoir reçu plusieurs menaces de mort et après que le conjoint d'Ana et père de Victoria a été tué en raison de ses convictions politiques. Elles ont demandé l'asile aux États-Unis il y a plus de neuf mois et sont maintenues en détention depuis. L'ICE a été informé à plusieurs reprises que Victoria est asthmatique et qu'elle est particulièrement menacée par le COVID-19, mais le service refuse malgré tout de les libérer. Ana a des kystes ovariens qui la font souffrir depuis des mois et n'a pas reçu les soins médicaux adaptés. Victoria souffre maintenant de crises d'angoisse, fait des cauchemars et mouille son lit, alors que ce n'était pas le cas avant.

Karla\* (43 ans) et Katherine\* (15 ans) ont quitté le Honduras après avoir été prises pour cible en raison de leur religion, de leurs convictions politiques et de leur refus de se soumettre aux gangs. Elles sont détenues depuis plus de dix mois. Les médecins avaient initialement pensé que Karla avait la tuberculose quand elle est arrivée à Dilley et l'avaient placée en isolation médicale. Ils n'ont jamais confirmé ce diagnostic et elle a toussé pendant presque toute sa détention. Katherine souffre de tachycardie et a fait plusieurs crises cardiaques. Après une de ces attaques, lorsque Katherine avait du mal à respirer, un membre du personnel médical a dit à Karla de ne pas emmener sa fille à moins qu'elle « devienne bleue ».

En mai 2020, l'ICE a imposé à des parents avec des enfants ayant parfois à peine un an un « choix binaire » impossible : être séparés de leurs enfants, qui seraient libérés et confiés à des parrains pendant que les parents resteraient en détention illimitée et risqueraient d'être expulsés, ou bien rester en détention illimitée ensemble. Amnesty International États-Unis a publié une synthèse intitulée [Family Separation 2.0: "You aren't going to separate me from my only child"](#), avec des témoignages de parents.

Aux termes du droit international, le gouvernement des États-Unis est tenu de veiller à ce que les droits humains des migrant·e·s et des personnes demandeuses d'asile soient respectés, protégés et concrétisés. Les autorités américaines sont aussi tenues de veiller à ce que les mineurs ne soient détenus que dans des circonstances exceptionnelles, et ce pendant la durée la plus courte possible. Les normes internationales, y compris les instruments auxquels les États-Unis sont partie, sont fortement défavorables à la détention des migrant·e·s et des personnes demandeuses d'asile. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) proclame clairement le droit de ne pas être détenu arbitrairement. La détention des personnes demandeuses d'asile ne doit être qu'une mesure prise en dernier recours, lorsque les autres solutions non privatives de liberté se sont révélées ou ont été jugées insuffisantes dans le cas de la personne en cause.

Les familles doivent être libérées ensemble. Des personnes sont prêtes à les accueillir. Il n'y a pas de raison de ne pas libérer les enfants avec leurs parents. L'alternative, c'est-à-dire séparer les familles en ne libérant que les enfants, est inacceptable. Dans les cas de séparations des familles imposées par le passé, les graves souffrances psychologiques que les représentant·e·s de l'État ont volontairement infligées aux familles à des fins de coercition ont fait de ces mesures des actes de torture au titre du droit américain et international.

**LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS :** anglais  
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE :** 27 juillet 2020  
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER :** Ana\* & Victoria\* (elles), Karla\* & Katherine\* (elles)  
Matthew Albence (il)

**LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE :** N/A